

## **Qu'est-ce que le 1% Logement**

*Dossier du 13/1/2003*

C'est la dénomination usuelle de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus. A l'origine, celles-ci devaient consacrer 1 % de leur masse salariale au financement de la résidence principale des salariés. Après des baisses successives, ce taux est fixé depuis 1992 à 0,45 %. La contribution des entreprises n'a pas été substantiellement allégée pour autant, puisqu'elle représente toujours 0,95 % de la masse salariale. La différence, soit 0,50 %, est versée au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance diverses allocations logement sans contrepartie pour les entreprises.

Le 1 % Logement, versé par 172.000 entreprises employant 11,1 millions de salariés, est géré essentiellement par les CIL/CCI regroupés au sein de l'UESL, qui assurent 95 % de cette activité au niveau national. Le solde de 5 % est collecté par des Offices et des Sociétés anonymes d'HLM, des SEM de construction.

Depuis sa création, le 1% Logement intervient dans deux domaines traditionnels : l'investissement pour la réservation de logements locatifs et le financement de prêts à salariés. Par la Convention quinquennale du 3 août 1998 entre l'Etat et l'UESL, le 1 % Logement a élargi sa gamme de produits, avec notamment de nouvelles aides à la sécurisation et à la mobilité professionnelle, pour accompagner le salarié tout au long de son parcours résidentiel en lui donnant des réponses concrètes adaptées à son nouveau mode de vie.

Ce dossier provient de :

[Comitedentreprise.com](http://www.comitedentreprise.com)

L'URL du dossier est :

<http://www.comitedentreprise.com/modules/nsections/index.php?op=viewarticle&article=7>